

Quartiers faisant l'objet d'une convention de rénovation urbaine

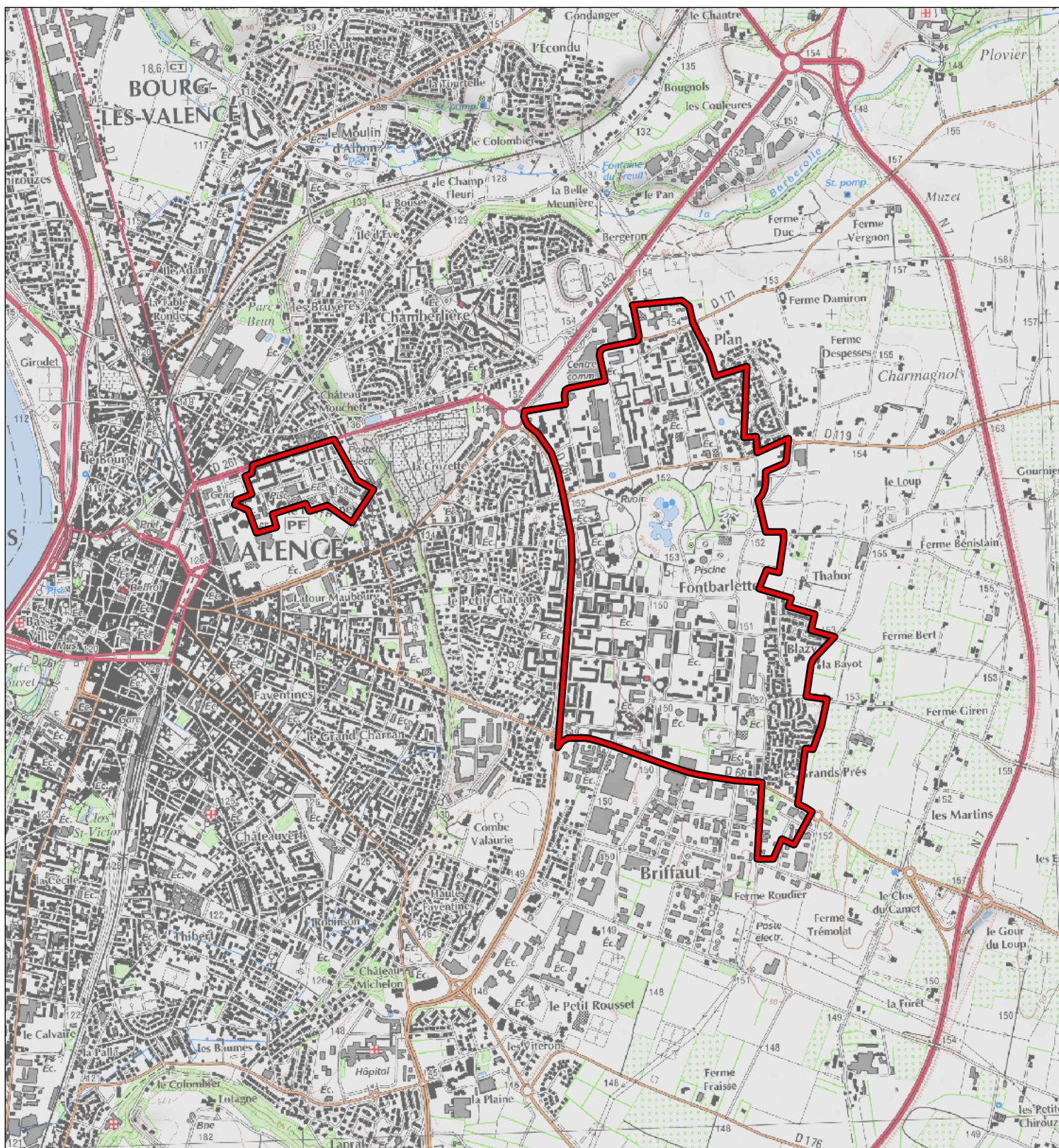
prévus à l'article 10 de la loi n° 2003-710 du 1er août 2003
d'orientation et de programmation pour la ville
et la rénovation urbaine.

Carte au 1/25 000

N° Convention : 481

Région : **Rhône-Alpes**
Département : **Drôme**
Commune : **Valence**
Convention : Valence - Valence le Haut

Quartiers : Valence le Haut : Fontbarlette, Le Plan
Le Polygone



Les Zones Urbaines Sensibles (ZUS) faisant l'objet de la convention sont délimités par un trait de couleur rouge.
Les quartiers de dérogation au titre de l'article 6 de la loi n° 2003-710 du 1er août 2003 faisant l'objet de la convention
sont délimités par un trait de couleur bleue.